Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DAG260304-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU SAMEDI 4 AVRIL 2026
Date de convocation : 27 mars 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DAG n° 26-03-04	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Nathalie BARNET ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD.
Rapporteur : Philippe EUZEN	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de conseillers votants : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 33	Ont donné procuration : Ismaël DUPONT à Enzo DE GREGORIO ; Colette LOISEAU à Valérie SCATTOLIN ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC à Bérengère MORISSET BERNARD.
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Enzo DE GREGORIO.

> COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – ÉLECTION DES MEMBRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

Vu les listes de candidats pour siéger au sein de la commission de délégation de service public (DSP) ;

Considérant que la délégation d'un service public suppose la réunion d'une commission dédiée chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5214-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; que cette commission est également chargée de transmettre un rapport présentant notamment l'analyse des propositions des entreprises autorisées à présenter une offre ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat et, enfin, d'émettre un avis sur ces offres et sur tout avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global de ladite convention supérieur à 5% ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DAG260304-DE

Considérant que, conformément aux dispositions susmentionnées, ladite commission est notamment composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou de son représentant et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que, selon les mêmes modalités, il doit être procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant, par suite, qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public ;

Considérant que sont candidates les listes suivantes :

Liste « MORLAIX ENSEMBLE »	**Liste « POUR MORLAIX »**
TITULAIRES	
Catherine TREANTON	Hélène HETAULT-GUEZENNEC
Laetitia ABILY	
Ismaël DUPONT	
Colette LOISEAU	
SUPPLEANTS	
Catherine MILIN	Bérengère MORISSET-BERNARD
Michel BEAUPRE	
Valérie SCATTOLIN	
André LAURENT	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : décident que l'élection des membres se fera par un vote à main levée ;
- Article 2 : élisent, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la commission de délégation de service public ;
- Article 3 : après avoir mis au vote, les membres élus de la commission de service public, sont les suivants :

Liste « MORLAIX ENSEMBLE »	**Liste « POUR MORLAIX »**
TITULAIRES	
Catherine TREANTON	Hélène HETAULT-GUEZENNEC
Laetitia ABILY	
Ismaël DUPONT	
Colette LOISEAU	
SUPPLEANTS	
Catherine MILIN	Bérengère MORISSET-BERNARD
Michel BEAUPRE	
Valérie SCATTOLIN	
André LAURENT	

- Article 4 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement.

Le secrétaire de séance,

Enzo DE GREGORIO

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT